

## COMMUNIQUE CT 31

La trente et unième réunion du Comité Technique (CT31) du FONAREDD s'est tenue le vendredi 03 juillet 2020. Le CT a examiné les dossiers suivants : (i) l'Etat des lieux de la programmation 2020 et le (ii) décaissement des 2èmes tranches des programmes. La session sur l'AMI 19 (ouvert) a été reportée faute de temps.

### 1. Présentation de l'Etat des lieux de la Programmation 2020

Une note sur les perspectives de la programmation 2020 et au-delà a été présentée. Elle vise les objectifs suivants : (i) faire le point sur la programmation ; (ii) établir les perspectives ; (iii) pourvoir un calendrier pour le reste de l'année et, (iv) établir les besoins réalistes et la capacité de consommation d'ici la fin de l'année.

Ayant un reliquat de 21 542 086 US\$ auprès de son agent administratif et une allocation prévisionnelle de 40 000 000 US\$ de CAFI pour 2020, le SE FONAREDD a présenté l'état des besoins comme suit :

- Programmes approuvés en 2019 et en attente de transferts, dont le Programme Gestion Durable des Forêts et l'allocation annuelle 2020 du Programme d'Appui au Secrétariat Exécutif ainsi que l'Addendum pour le PIREDD Mongala ;
- Décaissements des deuxièmes tranches des programmes en cours de mise en œuvre, dont le Programme d'Appui à la Réforme Foncière, le Programme d'Appui à la Société Civile, le Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires ainsi que les PIREDD Mai Ndombe et Sud Ubangi ;
- La Programmation supplémentaire en cours dont : le PIREDD Maniema, le PIREDD KO-LOMAMI, l'extension du PIREDD Mai Ndombe au district du Plateau.

Le Comité Technique a échangé sur les priorités présentées par le SE FONAREDD, en insistant sur le principe de démonstration de besoins : seuls les documents de programmes validés en Octobre 2020 au plus tard par le Comité Technique représentent un besoin. La priorité a été accordée aux Programmes approuvés, en instance de transferts, et au décaissement des deuxièmes tranches selon la modalité discutée lors de la deuxième session. Il sera nécessaire de poursuivre les échanges sur les programmes supplémentaires et leur prise en compte dans les décaissements futurs en tenant compte de différents impératifs : besoin de programmer, de sécuriser des co-financements ainsi que les différentes contraintes.

### 2. Décaissements deuxièmes tranches

La revue annuelle 2019 RDC CAFI et la 28<sup>ème</sup> réunion du CT avaient recommandé, en ce qui concerne le processus de décaissements des deuxièmes tranches, de confirmer la performance qualitative et opérationnelle des programmes : (i) CAFI pourra approuver le principe de décaissements des 2èmes tranches dans sa globalité, et (ii) le décaissement aux programmes individuels requerra la conduite d'évaluations commissionnées par le SE FONAREDD. C'est ainsi que le SE a entrepris, ensemble avec les agences, un travail d'estimation des besoins et des échéances ainsi que la préparation des Termes de Référence pour les évaluations. Cependant, la survenance du COVID-19 empêche la conduite des évaluations, surtout pour les PIREDD, et alors que les besoins des programmes sont devenus pressants, notamment (i) le programme d'appui à la réforme foncière ; (ii) le programme d'appui à la participation de la société civile ; (iii) le programme d'appui à la réforme de l'aménagement des territoires ; (iv) le PIREDD Mai Ndombe ; (v) le PIREDD Sud Ubangi pour lequel un processus de transfert d'agence a été lancé.

C'est ainsi que le SE a proposé une approche révisée (par rapport à celle adoptée en CT28) du fait de la crise COVID qui empêche les déplacements des évaluateurs. L'approche révisée comprend la soumission d'une note technique produite par le SE pour le décaissement des besoins 2020 issus de la deuxième tranche, et en parallèle, la conduite d'une évaluation indépendante destinée à fournir des recommandations et proposer des ajustements pour la suite des programmes, qui devront être intégrés dans des documents de projets révisés.

Par ailleurs, tenant compte des contraintes en termes de réunions du Comité de Pilotage, trois options ont également été proposées à savoir : (i) délégation de l'approbation des 2èmes tranches au Comité Technique ; (ii) délégation à un Comité de Pilotage Restreint, et (iii) approbation par le COPIL par voie d'email sur base de non-objection.

Le Comité Technique a opté pour la première option, mais a demandé au SE de réviser la note sur les décaissements de 2èmes tranches en proposant une approche spécifique pour chacun des programmes considérés, précisant quel(s) type(s) d'évaluation à conduire, le séquençage, les montants demandés et chronogrammes. La note technique pour chaque programme fera ressortir les risques associés à chaque programme, et apporter un commentaire technique du SE FONAREDD sur la qualité des processus et produits des programmes. Les termes de référence des évaluations indépendantes intégreront les commentaires que les membres du Comité Technique pourraient envoyer.

### **3. Présentation de l'AMI Ouvert**

Ce point n'a pas pu être examiné faute de temps et a été donc renvoyé à une prochaine session du CT.

Fait à Kinshasa, le 30/07/2020.

Pour le **Secrétariat Exécutif**  
Félicien **MULENDA KAHENGA**

SECRETARIAT EXECUTIF

Coordonnateur

Pour le **Comité Technique**  
**ASSANI KIZUNGURUKA**

Président